



APPEL DE PROPOSITIONS

LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN RECHERCHE UN(E) OU DES ARTISTE(S) / ARTISAN(E)S POUR METTRE EN VALEUR LE SENTIER PÉDESTRE DU CAP

Bénéficiant d'une certaine notoriété locale suite au tournage de l'émission *La Petite Séduction* en 2008, le sentier pédestre situé à l'ouest de la halte routière de Caplan fait aujourd'hui l'objet d'un projet de revitalisation. Le projet global comprend notamment l'ajout de 145 modules d'éclairage solaire installés sur 145 poteaux de bois, tout au long du sentier de 1,1 km, une légère modification du trajet (érosion) et le remplacement des ponts.

Cet appel de propositions vise à trouver un(e) ou des artiste(s)/artisan(e)s qui saura (sauront) mettre en valeur – en tout ou en partie – les 145 poteaux de bois, disséminés tout au long du parcours, qui accueilleront l'éclairage permettant aux visiteurs de bénéficier de ce magnifique sentier sur une plus longue période quotidienne.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

- Résider sur le territoire de la Gaspésie administrative ;
- Être en mesure de réaliser le projet d'ici le 24 juin 2023 ;
- Avoir son propre matériel permettant de réaliser le projet ;
- La proposition artistique doit s'accorder à la nature rustique et naturelle du lieu
- **Déposer la proposition au plus tard le 5 novembre 2022.**

DEMANDE DE SOUMISSIONS :

La municipalité de Caplan désire recevoir des soumissions d'artistes ou d'artisans en vue de réaliser une mise en valeur des 145 poteaux de bois qui seront installés dans le cadre du projet global de revitalisation du sentier pédestre du cap.

*** Veuillez noter qu'il est possible de soumissionner pour l'ensemble du projet **ou** par blocs comprenant minimalement 5 poteaux. Une collaboration dans le but de constituer une œuvre collective est également admissible.*

La soumission doit inclure :

- Le nombre de poteaux qui feront partie de la proposition (minimalement 5) ;

- La mention d'une proposition individuelle ou collective ;
- La description du/des médium(s) et la façon dont ceux-ci seront utilisé(s) pour la mise en valeur des poteaux. Les matériaux utilisés pour les poteaux doivent s'harmoniser au décor naturel du lieu. Nous préconisons donc des poteaux de bois ou autre matière naturelle pouvant supporter une petite lumière solaire ;
- Les coûts et l'échéancier prévu pour la réalisation ;
- Des exemples de réalisations ou visuel de la proposition pourraient être des atouts.

MODALITÉS DE DÉPÔT

En déposant sa soumission, le(la) soumissionnaire accepte les conditions de l'appel de proposition.

Droit de modification

La municipalité de Caplan se réserve le droit de modifier l'appel de proposition ou d'ajouter des éléments à son contenu. Dans un tel cas, les soumissionnaires seront avisés.

Rejet de proposition

La municipalité de Caplan se réserve le droit de n'accepter aucune des soumissions reçues sans en avoir aucune obligation ni aucun frais envers le ou les soumissionnaire(s).

Acceptation et entente contractuelle

La municipalité de Caplan n'a aucune obligation envers un(e) soumissionnaire avant qu'une entente de service écrite ne soit signée entre le demandeur et le(la) soumissionnaire retenu(e) ou les photographes retenu(e)s.

DÉPÔT DE VOTRE SOUMISSION :

Vous devez soumettre votre proposition, par courriel ou en personne, **au plus tard le samedi 5 novembre 2022, 16 h** à : loisirs@municipalitecaplan.com

Pour toutes questions supplémentaires :

Benoit Drapeau

Coordonnateur des loisirs

Municipalité de Caplan

loisirs@municipalitecaplan.com

418 388-2075, poste 2